

Trophée GANGEAIS 2013

REGLEMENT PARTICULIER

1. Les ASK La Séranne, La Grande Motte 34 et Nîmes Ledenon en collaboration avec l'ASK Cévenole, organisent une Course Clubs dénommée Trophée Gangeois sur le circuit Kartix Parc de Ganges-Brissac, le dimanche 24 février 2013.
2. Cette compétition est ouverte à tous les licenciés FFSA 2013 détenteurs d'une licence compétition ou d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs ou d'un Titre de Participation Course Clubs.
3. Les dispositions du RTN (Règlement Technique National) et du RSN (Règlement Sportif National) s'appliquent à la Course Clubs, à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels. S'appliquent également les règlements Sportif et Technique 2013 des diverses Coupes de Marque.
4. Les places sont limitées à 80 pilotes, toutes catégories confondues.
5. Au-delà de 80 demandes d'engagement, les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, le cachet de la poste faisant foi.
6. Les places sont également limitées à 33 pilotes par groupe.
7. Un pilote pourra participer que dans une catégorie.
8. En signant le bulletin d'engagement, le pilote s'engage à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve.
9. Tout engagement est ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement, (55 € ou 30 € selon le cas). L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement.

10. Le montant de l'engagement est fixé à 55 € sauf pour la catégorie Mini-kart pour laquelle il est fixé à 30 €. Les chèques d'engagement seront encaissés après la course.
11. Engagements possibles (sous réserve de places disponibles), à la Tour de Contrôle du circuit, le samedi 23 février 2013 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 24 février 2013 de 07h30 à 08h30.
12. Confirmations d'engagement à la Tour de Contrôle du circuit, le dimanche 24 février 2013 de 07h30 à 08h30.
13. Aucun roulage ne sera autorisé le dimanche 24 février 2013 tant que le pilote n'aura pas confirmé son engagement et n'aura pas apposé sur son kart (panneau frontal) l'autocollant fourni par l'organisateur.
14. Le pilote et son mécanicien (si il a un mécanicien) devront se présenter obligatoirement lors de la confirmation de l'engagement, munis tous deux de leur licence. Les licences seront conservées par l'organisateur jusqu'à la fin de la course.
15. Lors de la confirmation d'engagement, seront remis,
au pilote : une fiche d'enregistrement du matériel et un autocollant à apposer sur le panneau frontal du kart, au mécanicien : un bracelet.
16. Le bracelet mécanicien est obligatoire pour accéder en pré-grille, parc départ et parc arrivée. Un seul mécanicien est autorisé par pilote.
17. Location de transpondeur possible lors de la confirmation d'engagement au prix de 15 €. Un chèque de caution de 300 € sera demandé.
18. Pose du transpondeur obligatoire sur le kart dès la séance d'essais libres et ce pour vérification du bon fonctionnement avant les essais chronométrés.
19. Les catégories admises sont les suivantes : Mini-Kart, Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentl., KZ2, Open, Handikart (conformément au Règlement Technique défini pour la Coupe de France Handikart 2012), KFS Jeune, KFS 100, KFS 125, Rotax Max, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, X30 Access, X30 Shifter, TTI Carbone.

20. La cohabitation des catégories se fera comme suit :

Groupe 1 : Mini-Kart (Minimum requis : 6 pilotes)

Groupe 2 : Minime et Cadet (Minimum requis : 6 pilotes)

Groupe 3 : Nationale, X30 Access, KFS Jeune, KFS 100

Groupe 4 : X30, X30 Gentleman, KFS 125, Rotax Max, Rotax Master, Open, Handikart

Groupe 5 : KZ125, KZ125 Gentleman, KZ2, X30 Shifter, Open

Groupe : TTI Carbone

21. Les horaires et les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie. Horaires prévisionnels, en annexe du présent règlement.

22. La catégorie Handikart est susceptible d'être déplacée en Groupe 3.

23. Deux mécaniciens par pilote Handikart sont autorisés. Ceux-ci auront le droit d'être à l'intérieur de l'enceinte du circuit lors du roulage des pilotes Handikart, aux emplacements sécurisés définis par la direction de course.

24. Les numéros de course et les pneumatiques ne seront pas fournis par l'organisateur.

25. Des pneumatiques neufs ou usagés sont autorisés au départ de la course, (essais chronométrés). Pour la catégorie TTI Carbone, sera appliquée la réglementation de la Coupe de Marque.

26. Un seul train de pneumatiques slick et un seul train de pneumatiques pluie pour les catégories concernées sont autorisés pour toute la course ainsi que deux pneumatiques slick (1 AV et 1 AR) et deux pneumatiques pluie (1 AV et 1 AR) de secours. Pour la catégorie TTI Carbone, sera appliquée la réglementation de la Coupe de Marque.

27. Les pneumatiques de secours sont à utiliser uniquement en cas de crevaison. La crevaison devra être constatée par le Commissaire Technique avant la sortie du pilote et de son matériel du Parc Arrivée. Le pneumatique de secours devra être utilisé après accord de ce même Commissaire et marqué dans le Parc Arrivée.

- 28.** Les pneumatiques seront marqués durant toute la course à l'arrivée de chaque manche et pour la première fois à l'issue des essais chronométrés.
- 29.** Tout pilote qui sortira du Parc Arrivée sans avoir fait marquer ses pneumatiques ne pourra plus poursuivre la compétition.
- 30.** La vérification du matériel et de l'équipement pilote aura lieu au Parc Arrivée auprès des Commissaires Techniques, le dimanche 24 février de 8h00 à 9h15. Cette vérification est obligatoire.
- 31.** Une fiche d'enregistrement du matériel sera remise en deux exemplaires aux pilotes par l'organisateur lors de la confirmation de l'engagement. Les pilotes la rempliront sous leur responsabilité et remettront l'original au Commissaire Technique pendant la vérification du matériel et de l'équipement pilote. En cas de contestation, seules les indications portées sur la fiche remise au Commissaire Technique seront prises en considération. L'enregistrement du matériel n'a pas de valeur de conformité dudit matériel ou de contrôle technique. A partir de la 1^{ère} séance d'essais chronométrés il ne sera plus possible de changer le matériel inscrit sur la fiche d'enregistrement.
- 32.** Les moteurs ne seront pas plombés.
- 33.** Les places sur la ligne de départ sont déterminées :
- 33.1** Pour la manche qualificative suivant le classement établi par les essais chronométrés. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie suivant le résultat de ces essais chronométrés, sans distinction de catégories.
- 33.2** Pour la Pré-finale selon le classement établi à l'issue de la manche qualificative ; NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon le classement à l'issue de la manche qualificative, sans distinction de catégories. Pour le Groupe TTI Carbone : Pour la Pré-finale suivant le classement établi par les essais chronométrés.
- 33.3** Pour la Finale en fonction de l'ordre d'arrivée de la Pré-finale.
NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon l'ordre d'arrivée de la Pré-finale, sans distinction de catégories.

34. Le classement final est obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale, sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques.
35. Lors de la cérémonie des podiums, des coupes ou des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et des médailles à tous les pilotes Mini-Kart à partir du quatrième.
36. Toutes les informations, règlement, bulletin d'engagement, horaires, liste des engagés, sont en page d'accueil du site **www.ask-lagrandemotte.com** rubrique Trophée Gangeois.
37. Le Chargé des Relations avec les Concurrents et les Pilotes est M. Nicolas ZERVOS.
38. Ce règlement est susceptible d'être modifié. Si tel était le cas, les pilotes seraient avertis dans les plus brefs délais via le site internet **www.ask-lagrandemotte.com**

ASK LA SERANNE - ASK LA GRANDE MOTTE 34 - ASK NIMES LEDENON

